


MAIRIE
de
REUTENBOURG
67440



COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 NOVEMBRE 2013

 03 88 70 60 43

Sous la présidence de Monsieur GEORGER Frédéric, Maire de Reutenbourg

Etaient présents :

L' adjoint : M. LEHMANN Claude et M. HUSSER Joseph.

Les conseillers : MMES UMECKER Marie-Antoinette et NEFF Stéphanie MM. WENDLING Lucien, VAUT Patrick, SCHROETER Mathieu et VIX Mathieu

Absente excusée : Mme SIEFFERT Franca ayant donné procuration à M. SCHROETER Mathieu.

ORDRE DU JOUR :

2013-43. Désignation du secrétaire de séance

2013-44. Adoption du PV de la séance du 29 août 2013

2013-45 Salle Plurifonctionnelle

2013-45.1. Création d'un muret décoratif

2013-45.2. Achat vaisselle

2013-45.3. Achat scène

2013-46. Demandes de subventions.

2013-46.1 Classe de neige du collège Léonard de Vinci

2013-46.2. Voyage scolaire du collège Léonard de Vinci

2013-46.3. Classe verte organisée par l'école Primaire de Marmoutier

2013-47. Admission en non valeur

2013-48. Divers et communications

M. le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour le point n°2013-46.4 - Voyage humanitaire , le point

2013-49 – Renouvellement contrat du personnel technique et le point 2013-45.4 – Parking

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

2013-43 Désignation du secrétaire de séance

M. le Maire demande aux candidats de se déclarer.

M. HUSSER Joseph, candidat, est désigné secrétaire de séance par le conseil municipal.

2013-44. Adoption du PV de la séance du 29 août 2013

Le procès – verbal de la séance du 29 août 2013 est adopté à l'unanimité par les membres présents.

2013-45 Salle Plurifonctionnelle

2013-45.1. Création d'un muret décoratif

M. le Maire laisse la parole à M. Lehmann Claude qui explique la situation aux Conseillers et présente les devis en sa possession pour la création d'un muret décoratif.

Décision du Conseil Municipal :

Après examen des devis, le conseil municipal à l'unanimité :

- *retient le devis de l'entreprise EHRHART Rémy,*
- *autorise le maire à signer toutes pièces relative à ce devis.*

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2013.

2013-45.2. Achat vaisselle

M. le Maire laisse la parole à M. Husser Joseph qui explique la situation aux Conseillers et présente les devis en sa possession pour l'achat de vaisselle.

Décision du Conseil Municipal :

Après examen des devis, le conseil municipal à l'unanimité :

- *retient le devis de l'entreprise CHR Alsace,*
- *autorise le maire à signer toutes pièces relative à ce devis.*

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2013.

2013-45.3. Achat scène

M. le Maire laisse la parole à M. Husser Joseph qui explique la situation aux Conseillers et présente les devis en sa possession pour l'achat d'une scène.

Décision du Conseil Municipal :

Après examen des devis, le conseil municipal à l'unanimité :

- *retient le devis de l'entreprise STACCO,*
- *autorise le maire à signer toutes pièces relative à ce devis.*

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2013.

2013-45.4. Parking

M. le Maire explique la situation aux Conseillers et présente les devis en sa possession pour le terrassement et l'aménagement du talus ainsi que pour des travaux de décaissement.

Décision du Conseil Municipal :

Après examen des devis, le conseil municipal à l'unanimité :

- *retient le devis de l'entreprise LUTZ Dominique,*
- *autorise le maire à signer toutes pièces relative à ce devis.*

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2013.

2013-46. Demandes de subventions.**2013-46.1 Classe de neige du collège Léonard de Vinci**

La commune est sollicitée par le collège de Marmoutier pour l'obtention d'une subvention devant participer au financement d'une classe de neige dans les Alpes destinée aux classes de 5^{ème}.
Le séjour aura lieu du 12 au 17 janvier 2014 et 3 élèves de la communes sont concernés.

Décision du Conseil Municipal :

Le conseil municipal décide à 10 voix pour et 1 abstention, d'accorder une subvention de 5 € par jour, avec une limite de 7 jours, par enfant et par année scolaire.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2013 article 6574.

Les parents ainsi que le Collège Léonard de Vinci seront avisés par la Mairie du versement de cette subvention.

2013-46.2.Voyage scolaire du collège Léonard de Vinci

La commune est sollicitée par le collège de Marmoutier pour l'obtention d'une subvention devant participer au financement d'un voyage scolaire à Paris destinée aux élèves latinistes des classes de 4^{ème} et 3^{ème}.

Le séjour aura lieu du 21 au 23 mai 2014 et 4 élèves de la communes sont concernés.

Décision du Conseil Municipal :

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accorder une subvention de 5 € par jour, avec une limite de 7 jours, par enfant et par année scolaire.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2013 article 6574.

Les parents ainsi que le Collège Léonard de Vinci seront avisés par la Mairie du versement de cette subvention.

2013-46.3.Classe verte organisée par l'école Primaire de Marmoutier

Les institutrices des élèves de CM2 ont fait parvenir une demande de subvention exceptionnelle pour l'organisation d'une classe verte sur le thème « Dans l'air du temps ». Le séjour aura lieu à Lorentzen du 07 au 11 avril 2014.

Le séjour revient à 165 € par enfant. Le Conseil Général intervient financièrement à hauteur de 9€ par jour soit 45 € pour la semaine et par enfant sous réserve que les communes accepte de financer à même hauteur.

4 élèves de Reutenbourg sont concernés par ce séjour.

Décision du Conseil Municipal :

Après délibération, le conseil municipal, à 10 voix pour et 1 abstention :

- *décide de verser une subvention de 180€ (9€ X 5 jours X 4 élèves),inscrit les crédits nécessaires à l'article 6574.*

La commune est également sollicité par les institutrices d'une classe de CM1/CM2 de l'école Primaire de Marmoutier. En effet les institutrices ont fait parvenir une demande de subvention exceptionnelle pour l'organisation d'une classe verte sur le thème « Un joli paysage pour mener l'enquête ». Le séjour aura lieu à Lorentzen du 10 au 14 mars 2014.

Le séjour revient à 191 € par enfant. Le Conseil Général intervient financièrement à hauteur de 9€ par jour soit 45 € pour la semaine et par enfant sous réserve que les communes accepte de financer à même hauteur.

2 élèves de Reutenbourg sont concernés par ce séjour.

Décision du Conseil Municipal :

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- *décide de verser une subvention de 90€ (9€ X 5 jours X 2 élèves), inscrit les crédits nécessaires à l'article 6574.*

2013-46.4.Voyage humanitaire

Le Maire présente au Conseil Municipal une demande présentée à titre personnel par une étudiante de la commune pour un voyage humanitaire à Djibouti.

Décision du Conseil Municipal :

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- *décide le versement d'une somme forfaitaire de 50€, inscrit les crédits nécessaires à l'article 6574.*

2013-47. Admission en non valeur

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 26 août 2013,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- *décide de statuer sur l'admission en non-valeur du titre de recette n° 12 de l'exercice 2011 d'un montant de 2,05 €,*
- *dit que le crédit sera inscrit en dépense au budget de l'exercice 2013 de la commune.*

2013-48. Divers et communications

2013-48.1.Rue du Couvent

M. le Maire explique aux Conseillers qu'un habitant de la Rue du Couvent a souvent des dégâts sur sa maison car les véhicules n'ont pas de place pour se croiser.

Le Conseil Municipal décide la mise en place de panneaux prioritaires et de plots. Néanmoins le Maire décide de se renseigner au Conseil Général pour voir les moyens qui peuvent être mis en place.

2013-48.2.Passage piéton - Rue Principale

Mme NEFF Stéphanie prend la parole et propose de mettre en place un passage piéton Rue Principale afin d'assurer au mieux la sécurité des enfants lors de la descente du bus. L'emplacement du passage piéton sera à définir sur place.

2013-48.3.Fête des aînés

Cette journée sera organisée le 05 janvier 2014.

2013-48.4. Inauguration de la salle plurifonctionnelle

L'inauguration de la salle plurifonctionnelle aura lieu le 18 janvier 2014.

2013-48.5. Urbanisme

PC 067 395 12 E0006, demande faite par Monsieur SCHAEFFER Fabrice ayant pour objet la construction d'une maison individuelle. Demande déposée le 10/10/2013, en cours d'instruction.

2013-49. Renouvellement contrat du personnel technique

Après examen des dossiers de Mlle MEYER Véronique et M. LEHMANN Christian, il s'avère que leurs contrats sont échus le 30 novembre 2013.

Mlle MEYER Véronique et M. LEHMANN Christian ayant donné satisfaction, M. le Maire propose de reconduire leurs contrats dans même termes pour une période de 6 mois à compter du 1^{er} décembre 2013, soit jusqu'au 31 mai 2014.

Décision du Conseil Municipal :

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- *demande au maire de procéder à la déclaration de vacance de poste auprès du CDG*
- *décide de renouveler le contrat de Mlle MEYER Véronique à effet du 1^{er} décembre pour un poste d'agent d'entretien 2^{ème} classe non titulaire à raison de 15h/semaine*
- *décide de renouveler le contrat de M. LEHMANN Christian à effet du 1^{er} décembre pour un poste d'agent d'entretien 2^{ème} classe non titulaire à raison de 2h/semaine*
- *fixe la rémunération sur la base de l'indice brut 297 majoré 295*
- *les intéressés seront recrutés en vertu de l'article 3 alinéa 6 de la loi n° 84-53 du 26/01/1984*
- *décide de verser l'Indemnité d'Exercice et de Mission des Préfectures (IEMP) à compter du 1^{er} décembre, au coefficient 1,00 avec application du prorata de la durée hebdomadaire de service. Le montant sera versée mensuellement*
- *autorise le maire à signer les arrêtés à intervenir.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.